

PARISOT 1985

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 ISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 23 JANVIER 1985 —

CIMETIERE. — Le Conseil fixe le prix des concessions à 150 F le m². Il fixe également le prix applicable au dépositaire. Il sera de 50 Fr par mois pour les douze premiers mois et de 100 Fr. à partir du 13ème mois.

ACHAT DE CHAISES. — La Municipalité et les diverses associations ont acquis 54 chaises pour remplacer les bancs actuellement en service.

CIRCULATION. — Des arrêtés municipaux limiteront à 5 tonnes le poids en charge des véhicules circulant sur le chemin des Parets entre le C.D. 14 et la voie communale N° 16. La vitesse sera limitée dans la traversée du village ou des passages pour piétons seront aménagés et signalés.

URBANISME. — Saisi d'une demande d'autorisation de construction d'une remise, le Conseil donne un avis défavorable pour éviter de créer un précédent.

CANTINE SCOLAIRE. — Un arrêté fixant à 3 % au maximum l'augmentation du prix des repas en 1985, une demande de dérogation sera adressée à la Préfecture pour obtenir, cette année, une dérogation à cet arrêté.

ECOLE. — Divers travaux d'entretien seront entrepris dans la classe des grands. Une porte sera installée à l'entrée du jardin d'enfants.

GOUTER DES ANCIENS. — Retardée par les intempéries la date de ce goûter annuel avec loto offert par le Conseil Municipal, est fixée cette année au dimanche 17 Février.

— 26 MARS 1985 —

BIBLIOTHEQUE DE PRET. — Une subvention de 240 Francs est votée pour cette bibliothèque dont les prêts de livres peuvent être consentis à tous les habitants de la commune.

Tout le monde à Parisot est déjà au courant. Le Tour de France 1985 traversera notre commune le lundi 15 juillet prochain au cours de la 16e étape qui amènera les coureurs d'Aurillac à Toulouse.

Voici l'horaire « théorique » prévu par les organisateurs, ces prévisions à la minute près étant susceptible de varier car elles ne tiennent pas compte du soleil, de la pluie ou du vent, de l'humour calme ou belliqueuse des coureurs, des consignes des directeurs sportifs etc... etc...

Le passage du Tour, venant de Cahuzac-sur-Vère est prévu, par la D. 87 :
— à Galliac à 14 h 33
— à Montans à 14 h 42

BUDGET PRIMITIF 1985. — Le Conseil vote le budget primitif 1985 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 930.315 Francs, dont :
771.352 F. en section de fonctionnement.
158.963 F. en section d'investissement.

GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE. — Une subvention 300 Frs est votée au profit du G.V.A. de Lisle-sur-Tarn.

SERVICE DE CARS LAVOUR-GAILLAC. — Le Conseil vote une motion souhaitant le maintien de ce service utilisé par de nombreux habitants de la commune.

TRAVAUX A L'ECOLE. — Après longue discussion sur une lettre de M. l'inspecteur Primaire relative aux travaux à effectuer.

Des Succès à l'Ecole

Le mercredi 5 Juin fut un jour faste pour l'école de PARISOT. En effet, deux récompenses sont venues couronner les efforts des élèves dans deux domaines fort différents : le sport et la sécurité.

LE SPORT

Une équipe de mini-basket avait été engagée au tournoi régional de CASTRES. Elle était composée de : LUDOVIC DEMAEN (Capitaine), Ysac ARCA, Bertrand URBAIN, David GÉRY, Armand DUFFOND, Maricelle CARIVEN, Gisèle BIRBES, Emmanuelle URBAIN, Chylène JASSE, Christine MARIE-VIRGINE, Blainne DELIENNE.

Elle a mis un point d'honneur à se hisser au niveau des équipes des années précédentes : elle y est parvenue avec beaucoup de brio.

— à PARISOT à 14 h 58
— à Lavour à 15 h 20
— à Toulouse à 16 h 30.

LE TOUR FÉMININ

L'étape des concurrentes féminines est plus courte puisqu'elle partira de LA-GUÉPIE dans le Tarn-et-Garonne. Le peloton féminin précèdera le « TOUR » masculin d'une heure environ.

Son passage est prévu dans notre village à 13 h 38 et sera, nous en sommes persuadés applaudi par de très nombreux spectateurs.

Ajoutons enfin que ce spectacle sportif du 15 juillet sera complété par le bruyant passage d'une importante caravane publicitaire entre la course féminine et le peloton des as du Tour.

fecluer à l'école le Conseil Municipal maintien sa décision du 23 Janvier.

EMPRUNTS. — Pour assurer d'indispensables travaux de voirie, un emprunt de 60.000 Frs, remboursable en 15 ans est contracté auprès de la Caisse d'Épargne de Gaillac.

— Un second emprunt de 45.000 Frs sur 15 ans est également contracté pour les divers travaux de bâtiments à effectuer à la Mairie, à la Cantine scolaire et à l'école.

INHUMATIONS. — Le Conseil décide que, désormais la prise en charge par la Mairie des frais d'inhumation dans les cimetières de la commune ne concernera que les seuls indigents dont la famille ne pourra elle-même couvrir cette dépense.

Résultat : elle termina le tournoi vaincue contre des équipes du Lot, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Gers et remporta la coupe de sa catégorie. Elle eut même les honneurs de la télévision régionale.

Ces élèves quittant pour la plupart l'école en fin d'année sont attendus avec intérêt par les clubs des environs.

LA SECURITE

Dans le domaine de la Sécurité il nous faut féliciter le comportement exemplaire du jeune Jean-Pierre DELGA, élève du C.M. 2.

Lors du passage de la piste de circulation routière, il fut sélectionné pour les éliminatoires de Lisle-sur-Tarn où il se qualifia pour la finale départementale d'Albi.

Il s'y prépara avec beaucoup de sérieux et ce travail fut couronné par la 1ère place : il remportait le titre départemental de la Prévention Routière avec 57 points sur 60.

Félicitations à tous ces élèves qui savent mettre leur ardeur et leur sérieux au service de leurs ambitions.

Et félicitations aussi à leurs éducateurs qui ont su donner à ces jeunes le goût de la compétition, le désir de vaincre et les moyens d'être les meilleurs.

DON DE SANG

La dernière collecte du sang organisée à Parisot par le Centre départemental de Transfusion Sanguine a permis de recueillir le don de 20 donateurs, ce qui est un résultat appréciable pour une commune telle que la nôtre.

NOS FÊTES

fête locale

Parisot était en fête pendant les trois jours de la Pentecôte 1985. Une fois de plus, le Comité des Fêtes avait organisé impeccablement les réjouissances qui ont bénéficié d'une période de très beau temps, à peine troublée par une averse pluvieuse dans la soirée du dernier jour.

Les orchestres qui se sont succédés sur le podium de la salle des fêtes pouvaient satisfaire tous les amateurs quels que soient leur goût et leurs styles de danses favorites. Max ESSERG, les COU-POCAMBOS et MIRELLE ont su, pendant ces trois jours de fête animés, varier passos et sambas, valses et twist, sans oublier la célèbre « Marche des Canards » qui fait toujours la joie des danseurs comme celle des spectateurs.

Sur la place les auto-skooters, le manège enfantin, le stand de tir et les appareils à sous remportèrent chaque jour leur habituel succès d'affluence jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le dimanche matin, le Comité des Fêtes, les enfants de l'Ecole et la popu-

CHEZ LES CHASSEURS

En sommeil depuis quelque temps, la Société de Chasse de Parisot a retrouvé son activité grâce à l'initiative de quelques-uns de nos compatriotes.

Le Journal Officiel du 4 mars 1985 annonce ce regain d'activité de nos chasseurs qui ont constitué le bureau que nous rappelons ci-dessous :

Président : Hervé PECH

Vice-Président : Patrick GALINIER

Secrétaire : Guy BOUREZ

Trésorier : Roger BLANC

Notre Société de Chasse, ainsi remise officiellement en activité a pu, le week-end de Pentecôte, organiser et pleinement réussir un ball-trap, et cela grâce au dynamisme et au dévouement du Comité des Fêtes.

Les dernières adhésions seront enregistrées avec plaisir par le bureau qui souhaite à tous les chasseurs une bonne saison 1985.

Éarnet Poae

D'heureuses naissances se sont produites dans notre commune, apportant la joie dans plusieurs familles de Parisot.

— le 20 décembre 1984, un petit **Dorian** voyait le jour chez **Mme et M. Jean-Michel JULIEN** de La Grange.

— le 10 janvier 1985, naissait à **Toulouse**, une petite **JULIE GELIS**, petite fille de **Mme et M. Boyer**, au village.

— le 14 janvier, la belle famille **PELLISSOU** s'enrichissait d'un petit **YANNICK** né au foyer de **Alain et Maryse** à Violan.

— le 7 mars, **M. et Mme OUTHAR**, de Guillejon devenaient les parents d'un petit **MOUNIR**.

Nos félicitations très cordiales à ces heureux parents et tous nos vœux de santé et de bonheur à ces charmants nouveaux nés.

l'ation de Parisot accompagnaient notre Maire et son Conseil Municipal pour le traditionnel hommage aux morts des deux guerres. La Fanfare des Bleuets de Giroussens sous la conduite compétente de son chef **Gardeil** précédait le défilé qui se termina devant la Mairie par l'exécution de quelques hymnes entraînants.

L'après-midi, cette même fanfare accompagnait les gracieuses évolutions des majorettes « Les Grapilles Gallacotises », tandis que le lendemain, à la salle des fêtes, l'Union Musicale Gallacoise sous la conduite de son chef bien connu, **Serge Doat** nous offrait un concert de choix parfaitement exécuté par ces jeunes accordéonistes parmi lesquels **Parisot** était très gentiment représenté.

N'oublions pas de mentionner les épreuves du ball-trap organisé par notre Société de Chasse. Pendant ces trois jours, les concurrents furent nombreux à exercer leur adresse sur les pigeons d'argile, la palme revenant, en fin de compte à **M. DUSSEL**.

Enfin, pour terminer, rappelons le succès remporté par le Pétan Club de Parisot, organisateur du tournoi qui eut deux doublettes en finale, la palme revenant, après une lutte serrée à la jeune équipe **Christain VIGROUX - Pascal DASILVA** qui parvint à éliminer les redoutables **VALAX - LIMOUZY**.

Pentecôte 1985 a été fêtée dans la joie à Parisot. Merci au sympathique et dynamique Comité des Fêtes.

L'école en fête

C'était vraiment la fête, le samedi soir 15 Juin sous le hall municipal transformé en salle de théâtre.

Contrairement aux années précédentes, ce sont les parents qui offraient une soirée récréative à leurs enfants et aux nombreux spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

Et ils étaient largement mérités car ces artistes amateurs ont fait preuve d'un talent, d'un entrain, d'un naturel et d'une technique que beaucoup de comédiens ou d'artistes professionnels pourraient leur envier. Et nous n'exagérons pas !

Zorro et le sergent **Garcia**, le commerce des aquariums, l'entrain des danseurs, la virtuosité des accordéonistes et de leur accompagnateur ont enchanté le nombreux public ravi de cette agréable soirée.

Après le théâtre chacun goûta les plats de la table, une succulente soupe au fromage étant servie aux convives par les parents délégués.

La fête de l'école se poursuivit le dimanche par la traditionnelle kermesse que le temps maussade ne contraria nullement. Pêche à la truite, valise au jambon, flechettes au saucisson, loterie et tous les autres jeux et stands remportèrent leur habituel succès.

En un mot, la fête de l'Ecole a été pleinement réussie en 1985. Et on pense déjà à celle de l'année prochaine.

Et la terre s'est ouverte ! ...

*Et la terre s'est ouverte
Pour prendre l'un des nôtres
Et la terre s'est ouverte
Pour un nouvel apôtre.*

*Des voix s'éteignent
Et nos cœurs saignent !*

*Et la terre s'est ouverte
Dans notre cimetière.
Et la terre s'est ouverte
Dans la dernière pierre.*

*Certains s'en vont
et nous pleurons !*

*Et la terre se referme
Pour garder l'un des nôtres
Et la terre se referme
Pour un nouvel apôtre.*

*Des mains s'éteignent
Nos vies se plaignent !*

*Et la terre s'est ouverte
Sous le soleil qui luit.
Et la terre s'est ouverte
Pour nous donner ses fruits.*

*Les bûes grandissent
Nos heures vieillissent !*

Et la terre s'est ouverte...

Alain THEMOT
Dit LE HIBOU

Chez nos Agriculteurs...

Le 11 avril dernier, l'Assemblée Générale des Assurances Mutuelles Agricoles s'est tenue dans la salle de la cantine de Parisot.

Deux membres du bureau, **René MAGNABAL** et **Lucien PELLISSOU** n'ont pas souhaié poursuivre leur mandat au bureau de la caisse locale, préférant laisser leur place aux jeunes.

C'est ainsi qu'ont été élus **Paul JASSE** et **Didier MASSOUTIER** qui, nous en sommes convaincus, feront du bon travail au sein de cette Mutuelle.

DISTINCTIONS

Nous avons appris avec un grand plaisir au début de l'année la promotion au grade d'adjudant-chef de **M. Pierre ETIENNE**, qui commande le corps des sapeurs-pompiers de Lisie s/Tarn.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la distinction qui a été décernée à un autre soldat du feu : **Maurice ANDRIEU** qui est le père de notre compatriote **Mme CHADEBEC**, conseillère municipale de Parisot.

Nous nous réjouissons de cette double distinction et nous en félicitons cordialement les deux bénéficiaires.

ÉCHOIS DE PARISOT

Aux Amis du 3^e Age

Les Aînés de Parisot ont toujours la joie de se retrouver. Malheureusement il y a des places vides parmi nous et il y a de la peine dans l'air.

Mais tout en gardant le souvenir de ceux qui nous ont quittés, il ne faut pas oublier que ces jours que nous avons devant nous, nous devons les vivre au mieux, dans la joie et l'amitié.

Nous nous sommes retrouvés nombreux au goûter des Aînés et ceux qui, pour raison de santé, ont été empêchés de se joindre à nous, ont eu encore cette année, le cadeau de l'Amitié.

Le dîner de l'Amitié, s'il a été, par certains côtés décevant, nous a quand même permis de nous retrouver et de nous distraire tout en restant fidèles à l'option générale : « faire travailler les gens du pays ». Nous ferons mieux la prochaine fois.

UN BEAU VOYAGE

Il aura lieu le 21 Juillet prochain. Vous y êtes tous invités : adhérents ou non, grands ou petits, jeunes ou moins jeunes.

Depuis Parisot, notre itinéraire passera par Castres, Saint-Pons, Col de Ste Colombe, Minerve (visite), Capestangs, Oppidum d'Enserune (visite du Musée Gallo-Romain), Fleury d'Aude (repas de Midi), St Pierre la Mer, Narbonne-Plage, et retour par Carcassonne et Lavaur.

Venez nombreux avec une provision de bonne humeur pour une ambiance joyeuse afin d'en garder un bon souvenir.

Vous savez aussi que ceux qui aiment les voyages peuvent participer à ceux des Clubs voisins où vous serez toujours accueillis avec gentillesse et amitié.

LE GOUTER DES ANCIENS

Désormais traditionnel, ce goûter offert par la Municipalité à toutes les personnes de la commune âgées de plus de 60 ans, s'est déroulé le 17 février dernier dans la salle de la cantine.

Une délicieuse collation préparée par le personnel municipal et servie avec l'aide très active du Maire et des Con-

seillers Municipaux pouvait satisfaire les plus gourmets.

Comme tous les ans six parties de loto se dérouleront ensuite, les heureux gagnants se partageant les lots offerts par les élus municipaux.

Et la fête se termina par les histoires gâtes, sans lesquelles une joyeuse compagnie ne saurait se séparer.

UNE MARIE RENOVÉE

Depuis quelques temps déjà la Municipalité envisageait de réaliser des travaux de modernisation de notre salle de la Mairie, mais ce projet ne pouvait se concrétiser qu'avec l'aide financière du Conseil Général, le Conseil Municipal de Parisot refusant d'alourdir exagérément la charge fiscale des habitants de la commune.

Cette question de financement étant désormais réglée, les travaux vont pouvoir commencer très prochainement. L'entreprise adjudicataire prendra donc possession des lieux dès le début des vacances scolaires, le secrétariat de la Mairie étant transféré, pendant les travaux, dans le bâtiment jouxtant l'Ecole Maternelle.

Il n'en résultera aucune gêne pour les usagers des services de la Mairie à qui nous offrirons, dès l'achèvement des travaux, une Mairie renouvée et une secrétariat encore plus accueillant que celui qu'ils connaissent aujourd'hui.

LA CIRCULATION

Au cours de ce premier semestre des panneaux de ralentissement et d'interdiction de stationnement ont été installés sur la route départementale n° 87 qui traverse PARISOT et des passages pour piétons ont été prévus près de la Mairie, de la recette postale et de la cabine téléphonique.

Par ailleurs, la rue du village a été mise en sens unique, la circulation des véhicules n'étant autorisée que dans le sens Rabastens-Place de l'Ecole.

Ces mesures de réglementation ont été décidées à la fin de l'année dernière par

— le 8 mai, Mme Annoncia LAURENT, sœur de Noël MALÉ était inhumée dans son caveau de famille à Parisot.

— le 18 mai, M. Justin VIGROUX, de Gratehauze décédait dans sa 74^e année à la suite d'une délicate opération.

— le 29 mai nous apprenions le décès de Germain BÈS qui résidait à La Fouquette près de ses filles Mmes Alice Valax et Renée Fuentes.

— le 8 juin Mme Marie PALAFRE, de la Ratié décédait à l'âge de 92 ans et était inhumée au petit cimetière de Ste Sigolène.

A toutes ces familles dans la peine, nous renouvelons nos sentiments attristés et nos vives et très sincères condoléances.

Garnet Blanc

L'Etat-Civil de Parisot n'a enregistré qu'un seul mariage au cours du premier semestre 1985.

C'est celui de la charmante Micheline BLANC, du Rouquet qui s'est unie, le 27 avril dernier à un très sympathique jeune homme de RABASTENS Hervé THOMAS.

En renouvelant nos souhaits de bonheur aux jeunes époux, nous félicitons très cordialement nos amis Roger et Solange BLANC, les parents de la jeune mariée.

PLEIN FER

Plein fer « AU PETAN CLUB »

Je pense à vous boulistes occasionnels ou confirmés. Je pense à vous en voulant vous rendre hommage. Grâce à vous « PARISOT » se distingue, « PARISOT » se détend... grâce à vous, chaque concours est un rendez-vous sympathique ou chacun donne le meilleur de lui-même.

Nombreux nous sommes, plus nombreux nous serons encore en conservant l'esprit de l'amusement. Chaque boule jetée est un pas de plus dans la solidarité. Chaque point gagné est une motivation supplémentaire de revenir s'exprimer au concours suivant pour gagner.

Alors bonne chance à tous et, plein fer sur « PARISOT » !
Plein fer sur l'amitié !
Boulistement vôtre !
Le Secrétaire : Alain THEMOT

NOTRE CIRCULATION

notre Conseil Municipal à la suite d'une pétition signée de parents d'élèves de notre école soucieux de protéger leurs enfants de la vitesse excessive de certains conducteurs dans la traversée de Parisot.

Pour être efficaces, ces mesures de réglementation devraient être respectées par tous, et, en premier lieu par les habitants de notre commune.

Nous sommes persuadés que ce premier appel à leur « bon sens » sera entendu et nous dispensera de prendre des mesures désagréables.

Traversez notre village à vitesse réduite.

Ne stationnez pas côté Mairie - Poste - Café.

Respectez le panneau « sens interdit » dans la rue du village.

Tous les autres usagers, et les enfants en premier lieu, vous en seront reconnaissants... et vous éviterez des désagréments.

AU CIMETIÈRE

Les travaux d'agrandissement, retardés par les fortes pluies de printemps, sont en voie d'achèvement, un plan des concessions prévues pouvant être, d'ores et déjà, consulté à la Mairie de Parisot. Rappelons que le prix actuel de ces concessions est de 150 F le mètre carré.

Par ailleurs la construction d'un dépotoir va être entreprise très prochainement. Le prix de son utilisation est fixé à 50 F par mois pour la première année, et de 100 F pour chacun des mois suivants.

NOS PEINES

Le semestre écoulé a été particulièrement éprouvant pour Parisot, la mort frappant dans leur affection plusieurs familles de notre commune :

— le 22 janvier, Emilie MAFFRE décédait à St Anatole, à l'âge de 86 ans. Il repose désormais, au cimetière de Parisot.

— le 15 mars avaient lieu l'inhumation de Jean GAILLARD, l'ancien coiffeur de Parisot.

— le 5 avril nous apprenions le décès de Mme Vve Blézia GAU, âgée de 79 ans.

— le 18 avril, c'est Mme Marte GASC, née ROLLAN, des Buissonnets que ses parents et amis accompagnaient à sa dernière demeure.

— le 21 avril M. Eloi JARLAN, décédait au village, dans sa 94^e année.

Dans notre dernier article de Décembre 1984, relatif aux dons faits à l'église de PARISOT, nous avions relaté ceux qui furent seulement des vœux pieux.

Nous poursuivons ce chapitre par celui qui est le plus important de tous.

LE DON BLAZY

Le 4 avril 1886, le Conseil de Fabrique est informé que :

1°) M. Antoine BLAZY, beau-père de RAYNAUD Justin, Président, propose d'établir une fondation dans l'église paroissiale St Jacques de Parisot de 6 messes par an pour perpétuer la mémoire de sa fille Marie BLAZY décédée.

2°) En reconnaissance et toujours pour perpétuer la mémoire de sa fille, il offre au Conseil de faire bâtir et d'ornier à ses frais, une chapelle qui sera dédiée à Notre Dame de Pitié.

Le Conseil de fabrique, considérant :
1°) que toutes les charges demeurent au sieur Blazy :

2°) que les messes acquittées, il reste un boni pour la fabrique :

3°) que le désir des fidèles est de voir des chapelles annexes au corps de l'église et que Blazy offre d'en bâtir une à ses frais et dépens.

Après en avoir délibéré, il accepte à l'unanimité et charge M. RAYNAUD de faire toutes démarches.

L'autorisation est demandée au Conseil Municipal le 6 février 1887 par une lettre pathétique dont voici le texte :

« M. le Maire, MM. les Conseillers Municipaux, Mme Marie RAYNAUD, née BLAZY, ma fille, avait de son vivant formé le projet de bâtir une chapelle dans votre église paroissiale. La mort ne lui ayant pas permis de réaliser son projet, elle m'en a laissé le soin à sa dernière heure.

« Je prends la liberté aujourd'hui, M. le Maire, de vous demander l'autorisation d'ouvrir ladite chapelle et j'ai la confiance que vous ne mettez aucun obstacle à la réalisation du pieux projet de notre chère défunte.

« La chapelle sera bâtie avec toutes les conditions de solidité voulue et couronnée par une voûte. En un mot, elle sera identique aux deux déjà existantes.

« Je m'engage en outre à la meubler, à l'ornier et à l'entretenir à mes frais et dépens. Je veux la rendre digne du culte catholique et je veux qu'elle fasse honneur, d'abord à la paroisse St Jacques, à la famille RAYNAUD et à moi.

« J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, M. le Maire, MM. les Conseillers, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé BLAZY, fait à BRENS le 12 janvier 1887 ».

Le 6 février 1887 suit la très laconique délibération suivante : « Le Conseil, après en avoir délibéré est d'avis d'autoriser le sieur BLAZY à ouvrir la chapelle demandée par sa lettre du 12 janvier 1887.

Le 17 avril, toutes les autorisations étant réunies, du Maire, de la Fabrique, de l'Archevêque, les travaux peuvent commencer.

La chapelle sera inaugurée le 20 octobre 1887, jour de la fête du Rosaire. La fête terminée, après les vêpres, c'est tout un flot d'éloges et de remerciements qui sont consignés dans la délibération du Conseil de fabrique. Eloges et remerciements pour M. BLAZY, pour M. RAYNAUD et pour Mgr FONTENEAU, arche-

vêque digne et doux pasteur que Dieu et Léon XIII ont placé à la tête de l'église d'Albi.

L'ORNEMENTATION INTERIEURE

Le 9 Février 1890, dimanche de sexagésime, à l'issue des Vêpres, création d'un chemin de croix, avec l'autorisation de Monseigneur l'archevêque et en présence de nombreux prêtres des environs : le chanoine honoraire **Cazes**, supérieur et **Carrel**, professeur du Séminaire de Lavaur ; **Chabbert** curé de St Jean du Vigan ; **Malet**, curé de Loupliac ; **Raynaud**, curé de Montans.

Au cours de la même année, le lundi de Pâques, création d'un chemin de Croix en l'église de Ste Sigolène (la possibilité d'un transfert du dit chemin de Croix de l'église de Parisot n'est pas exclue, et dans ce cas là, il proviendrait de l'ancienne église St Jacques démolie).

Le 6 Juillet suivant, un projet d'achat d'une nouvelle cloche est envisagé. (et pour qui sonnera-t-elle ?).

Nous verrons plus tard toutes ces diverses péripéties.

Début de notre siècle, le XXe, et le 16 avril 1902, le Conseil de Fabrique projette de peindre la voûte du sanctuaire et de la daller en mosaïque, de nommer un suisse et de se procurer un char funéraire. Tout ceci restera en l'état de projets.

Nous ne savons pas s'il y eut un commencement de travaux de peinture ou dallage car il ne reste aucune trace de paiement ou de bénédiction de ce genre.

Il faudra attendre vingt ans, le 29 Janvier 1923 pour voir se réaliser les peintures.

C'est après la visite de Mgr. **Cézérac** archevêque au cours de l'année précédente qui avait fait un rapport détaillé sur l'état de solidité de l'église et avait prié le Conseil Municipal de veiller à son entretien que celui-ci avait versé au curé la somme de 4.460 F pour réparations au clocher et à la voûte.

Voici le texte :

« M. le curé a obtenu du Conseil Municipal 4460 F pour ces réparations. M.

BIENVENUE

Nous la souhaitons, très cordialement à Mme **Fernande HUC**, notre nouvelle et sympathique compatriote, grande amie des bêtes qui réside au Vigné depuis quelque temps.

Bienvenue à Mme et M. **Gilles CHALOIN** qui viennent de la région de Marssille et demeurent dans l'ancienne maison **Chappuis**, au Village.

Bienvenue aussi à Mme et M. **René LARROQUE** et à leurs quatre enfants qui ont remplacé à **JANICOU** leur frère et beau-frère **Jean-Louis LARROQUE**.

Heureux séjour parmi nous à ces nouveaux habitants de notre commune.

Le Maire et son Conseil Municipal
préparent déjà

LES GRILLADES 1985

La date exacte vous en sera précisée très prochainement

Vabre entrepreneur à Rabastens s'est chargé de ces travaux. La tour du clocher a été cimentée au dehors ; les murs de l'église ont été retlés à la voûte par 6 barres de fer ; les crevasses ont été fermées. C'est déjà fait et nous en remercions la municipalité. M. le curé a fait appliquer une chape de ciment sur la voûte déjà trop délabrée mais qui est ainsi bien liée et mise à l'abri des gouttières ; ce travail a coûté 738 F seulement grâce au concours gratuit de ceux qui lui ont donné leur main-d'œuvre et le transport des matériaux.

Les comptes annuels sont clôturés avec un reliquat de recettes de 3.756 Francs. A la suite des soins déjà donnés à l'église, nous avons décidé en novembre dernier de la peindre aux frais de la générosité des meilleurs, les travaux de peinture sont commencés, et plus de la moitié des fonds nécessaires sont déjà versés, ce qui donne bon espoir du succès ».

Sachant que le devis estimatif est de 6.500 Francs, la municipalité à donc largement contribué à la peinture de l'église avec les fonds initialement destinés à sa consolidation. Nous ne savons pas à qui furent confiés ces travaux. Par contre ils durèrent plus longtemps que prévu, au grand dam du Conseil de Fabrique, et en particulier du curé **Durand**. Voici ce qu'il écrit le 18 Mars 1923 :

« Les échafaudages pour les peintures ont été enlevés, reste à peindre les chapelles et le bas de la nef. Mais au moins l'église est libre. Les ouvriers ne viennent que rarement, leur sans-gêne dans ce travail est inexprimable ; depuis 16 mois ils laissent traîner un modeste travail. Ils ont brisé une station du chemin de Croix au début et n'ont encore rien réparé ; ils ont sans vergogne laissé l'église dans un grand désordre qui ne devait pas durer plus de trois mois. C'est pourquoi sur les 6.000 Francs convenus il ne leur a été payé encore que mille francs, le reste leur sera versé dès qu'ils auront terminé le travail. C'est là, notre seule défense contre leurs dégâts ou leur retard. On a exprimé une vive satisfaction du bon effet des réparations à l'église et le désir que ce travail soit bientôt terminé ».

Mais il faudra attendre presque la fin de l'année pour cela.

« Les peintures sont finies après de longues difficultés ; il a fallu appeler les ouvriers au Juge de Paix.

Le tout payé 5.000 Francs le 18 septembre et 3.000 Francs le 1er novembre 1923. Les peintures ont été bénites ainsi que les statues de Jeanne-d'Arc, don de la famille Flottard et celle de St Michel don de la famille Dourhès, le 3 novembre jour de l'Adoration par M. le Chanoine **Pezous**, curé doyen de Lisie accompagné de tous les prêtres de la conférence et des prêtres de St Anatole et de Gironssens ».

Le travail est enfin fini, il aura tout de même duré 25 mois. L'Eglise est belle. Mais elle n'est pas plus solide pour autant ; elle va continuer à poser de sérieux problèmes par la suite.

Au cours de l'année 1928, deux nouvelles statues vont orner l'église : Ste Thérèse de l'Enfant Jésus et St Louis de Gonzague, don de la famille **Pignol**.

A. E.

(A suivre)